

## **3bis- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 – VILLAGE DE VACANCES « LA POMMERAIE »**

### **Préambule**

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires ait lieu au conseil municipal dans un délai de deux mois précédent le vote du budget primitif. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation du budget. Rappelons que la discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel.

Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'état puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité dans le cadre d'une vision pluriannuelle. Mais, par delà ces aspects techniques, cette discussion doit être l'occasion de présenter les orientations politiques municipales et leur impact en termes de situation financière afin de garantir les équilibres financiers dans le temps.

### **Le village de vacances « La pommeraie » en 2024**

#### **1. Le résultat financier 2024**

Le résultat de clôture anticipé de l'exercice 2024 est positif de 58 656 € en fonctionnement et 56 503 € en investissement.

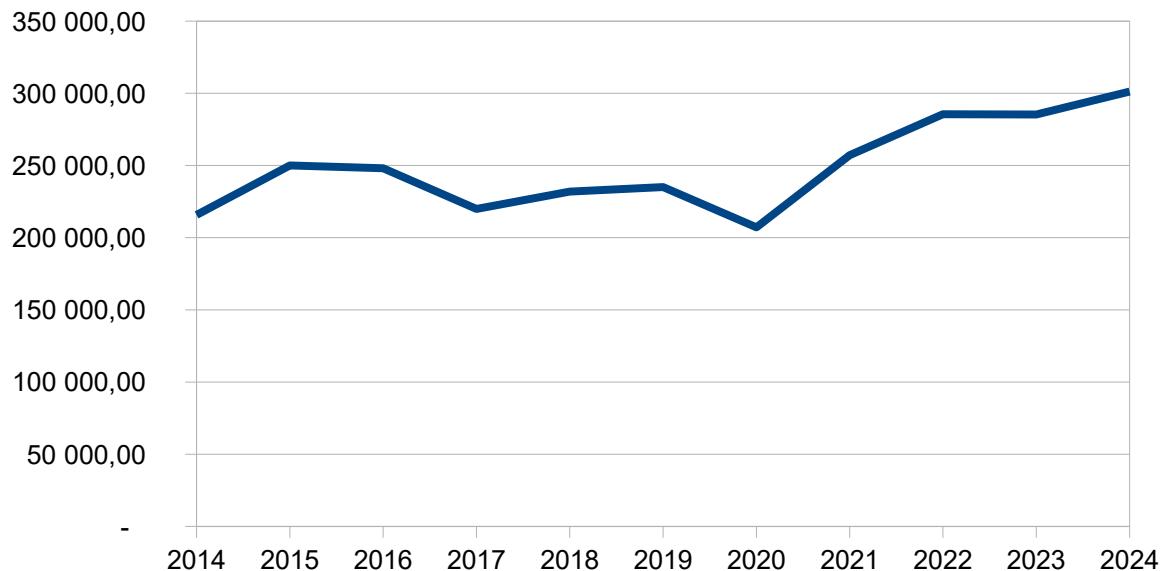
FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	228 494,29	227 715,40	220 933,45	230 771,88	227 688,66	232 579,63	210 643,17	220 035,37	218 677,10	228 555,96	242 551,53
Recettes de fonctionnement	215 760,23	250 071,19	248 064,60	219 926,94	231 873,69	235 087,46	207 173,84	233 348,35	285 194,86	285 296,96	301 207,95
Excédent de fonctionnement de l'exercice	- 12 734,06	22 355,79	27 131,15	- 10 844,94	4 185,03	2 507,83	- 3 469,33	13 312,98	66 517,76	56 741,00	58 656,42
Résultat reporté	5 000,00	- 7 734,06	-	12 968,85	2 123,91	6 308,94	8 816,77	1 433,25	5 311,91	41 829,67	38 570,67
Excédent de fonctionnement cumulé	- 7 734,06	14 621,73	27 131,15	2 123,91	6 308,94	8 816,77	5 347,44	14 746,23	71 829,67	98 570,67	97 227,09
INVESTISSEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement	67 030,15	18 533,56	17 692,59	22 804,80	13 612,35	23 123,36	52 239,70	21 320,87	22 891,96	24 339,92	27 024,39
Recettes d'investissement	12 104,84	58 638,07	20 003,52	21 220,36	22 463,65	22 402,39	23 524,23	26 841,00	27 578,55	23 186,14	23 528,23
résultat reporté recettes	20 375,28	-	14 621,73	14 162,30	-	-	-	-	9 434,32	30 000,00	60 000,00
solde d'investissement de l'exercice	- 34 550,03	40 104,51	16 932,66	12 577,86	8 851,30	- 720,97	- 28 715,47	5 520,13	14 120,91	28 846,22	56 503,84
Déficit ou Excédent n-1	- 10 565,61	- 45 115,64	- 5 011,13	11 921,47	24 499,33	33 350,63	32 629,66	3 914,19	9 434,32	23 555,23	52 401,45
solde d'investissement cumulé	- 45 115,64	- 5 011,13	11 921,53	24 499,33	33 350,63	32 629,66	3 914,19	9 434,32	23 555,23	52 401,45	108 905,29

#### **A/ La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 6 % en raison de l'inflation des dépenses d'énergie, alimentaires et de progression du point d'indice de la fonction publique territoriale.

Les recettes de l'année progressent elles de 5,58 % et dépassent pour la première fois la barre des 300 000€.

chiffre d'affaire du village de vacances



## B/ La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 21 900 €, elles concernaient des aménagements dans les gîtes et du renouvellement de mobilier.

Ces investissements ont été autofinancés par le village.

Le capital restant du de la dette du village s'élève à 23 504 euros au 1 janvier 2025.

BUDGET : VILLAGE VACANCES LA POMMERAIE		Le 31/01/2025 à 07:25:4:		Page 1	
EVOLUTION DE LA DETTE					
Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2024	28 625,86	5 121,50	915,87	0,00	6 037,37
2025	23 504,36	5 301,82	735,55	0,00	6 037,37
2026	18 202,54	5 489,01	548,36	0,00	6 037,37
2027	12 713,53	5 683,17	354,20	0,00	6 037,37
2028	7 030,36	3 074,26	152,38	0,00	3 226,64
2029	3 956,10	3 154,64	72,00	0,00	3 226,64
2030	801,46	801,46	5,20	0,00	806,66
					31 409,42

## **2. Les perspectives 2025**

Le budget 2025 très semblable à celui de l'année précédente tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

Les investissements seront financés par l'affectation de l'excédent à la section d'investissement lors du vote du prochain CA.

A noter des contacts avec les services de la région (ARAC) pour un projet de rénovation globale du village de vacances.